



Naissance d'un enfant au Honduras: inscription dans le registre suisse de l'état civil

02.05.2022

Documents à soumettre **si les parents sont mariés** :

- Acte de naissance original de l'enfant (*Certificación del acta de nacimiento*).
- Copie simple du passeport étranger de l'enfant (le cas échéant).
- Copies simples des passeports ou des cartes d'identité des deux parents.
- Une simple lettre indiquant l'adresse, l'e-mail et le numéro de téléphone des parents.

Documents à soumettre **si les parents ne sont pas mariés** :

- Acte de naissance original de l'enfant (*Certificación del acta de nacimiento*).
- Reconnaissance de l'enfant par le père, le cas échéant :
 - Rapport / Enregistrement de naissance (avec la date d'enregistrement et les données de père) o
 - Décision/jugement prouvant la reconnaissance par des moyens juridiques.
- Copie simple du passeport étranger de l'enfant (le cas échéant).
- Copies simples des passeports ou des cartes d'identité des deux parents.
- De la mère/père non suisse :
 - Acte de naissance original (*Certificación del acta de nacimiento*).
 - Document attestant de l'état civil :
 - Si célibataire : l'acte de naissance suffit.
 - En cas de divorce : copie certifiée conforme du jugement définitif de divorce émis par le tribunal compétent (*Copia certificada de la sentencia firme de divorcio*).
 - Si veuf(ve) : certificat de décès (*Certificado del acta de defunción*).
 - Attestation de domicile de la commune (*Constancia de vecindad*) ou affidavit de domicile (lieu, province, pays) et d'état civil au moment de la naissance de l'enfant fait devant un notaire.

Traduction

Les documents ne nécessitent pas de traduction.

Légalisation

- Tous les documents officiels doivent être apostillés par le [Ministère des Étrangères et de la Coopération Internationale](#)(SRECI). L'apostille est signée numériquement depuis le 1er octobre 2020: [Procédure digitale pour les apostilles](#).
- Les documents délivrés par le RNP doivent être authentifiés par le RNP avant d'être apostillés par le SRECI.

- L'attestation de domicile doit être authentifiée auprès du ministère de l'Intérieur, de la Justice et de la Décentralisation ([Secretaria de Gobernación, Justicia y Descentralización](#)) avant d'être apostillé auprès du SRECI.
- Tous les documents notariés doivent être authentifiés à la Cour Suprême de Justice du Honduras ([Corte Suprema de Justicia de Honduras](#)), puis apostillés au Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération internationale.

Corte Suprema de Justicia de Honduras

Boulevard Fuerzas Armadas, Tegucigalpa
MDC, Honduras
Tel : (+504) 2240-6000

Secretaria de Relaciones Exteriores y Cooperación Internacional

Bulevar Kuwait, contiguo a la Corte Suprema de Justicia (CSJ), Tegucigalpa, Honduras
Tel : (+504) 2236-0200, 2236-0300

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Remise de documents

Pour soumettre vos documents, veuillez contacter l'Agence consulaire au Honduras par e-mail tegucigalpa.ca@eda.admin.ch ou par téléphone : (+504) 2236 9098 ext **800643**.

Adresse : Col. Palmira, Ave. República de México, casa No.2330, Tegucigalpa, Honduras.

Informations supplémentaires

- Les documents d'état civil sont délivrés par le Registre national des personnes ([RNP](#)).
- Tous les documents doivent être soumis en version originale et ne seront pas retournés.
- Les documents ne doivent pas dater de plus de 6 mois.
- Les copies du passeport (page principale) / carte d'identité (deux côtés) ne doivent pas être apostillées.
- Seuls les dossiers complets sont acceptés.
- Chaque document doit être accompagné d'une copie exacte (recto-verso).
- Si un événement lié à l'état civil a eu lieu dans un autre pays, vous devez présenter le document respectif délivré par l'autorité compétente du pays en question avec son apostille respective.
- Si vous possédez un certificat suisse ou un livret de famille et que vous souhaitez le mettre à jour, veuillez également envoyer l'original à votre représentation.
- L'ambassade peut demander des documents supplémentaires.
- L'ambassade peut modifier ces informations sans préavis.
- Le dossier sera envoyé à l'autorité compétente en Suisse. Le délai d'attente pour l'enregistrement dépend du canton concerné (au moins 2 mois).
- **Après avoir reçu un courriel de l'ambassade confirmant l'enregistrement de la naissance en Suisse, vous pourrez demander un passeport suisse pour votre enfant :**
<http://www.passeportsuisse.ch/>

Ambassade de Suisse au Costa Rica
Edificio Centro Colón
10° piso, Paseo Colón
10102 San José
+506 22 21 48 29
sanjose.cc@eda.admin.ch
<http://www.eda.admin.ch/sanjose>